

Rapport Annuel 2023 – Engagement actionnarial

I. Cadre d'examen de l'exercice des droits de vote

Conformément à la Directive (EU) 2017/828 et à la Politique d'Andera Partners, la Société de Gestion rend compte dans ce rapport annuel des conditions dans lesquelles elle a exercé au cours de l'exercice 2022 les droits de vote attachés aux instruments financiers détenus par les FIA dont elle assure la gestion.

La d'engagement actionnarial d'Andera Partners pour les sociétés non cotées composant le portefeuille des FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) et des Société de Libre Partenariat (SLP) est détaillé dans le présent document. La d'engagement actionnarial de la société de gestion pour les sociétés non cotées composant le portefeuille des entités gérées est indissociable de la stratégie d'investissement et est également exposée chaque année dans le rapport annuel de gestion des fonds de capital investissement et notamment dans les fiches synthétiques sociétés.

D'une manière générale la politique de vote d'Andera Partners a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables. Elle encouragera la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d'une politique sociale et la protection de l'environnement.

Modalités d'exercice de l'engagement actionnarial

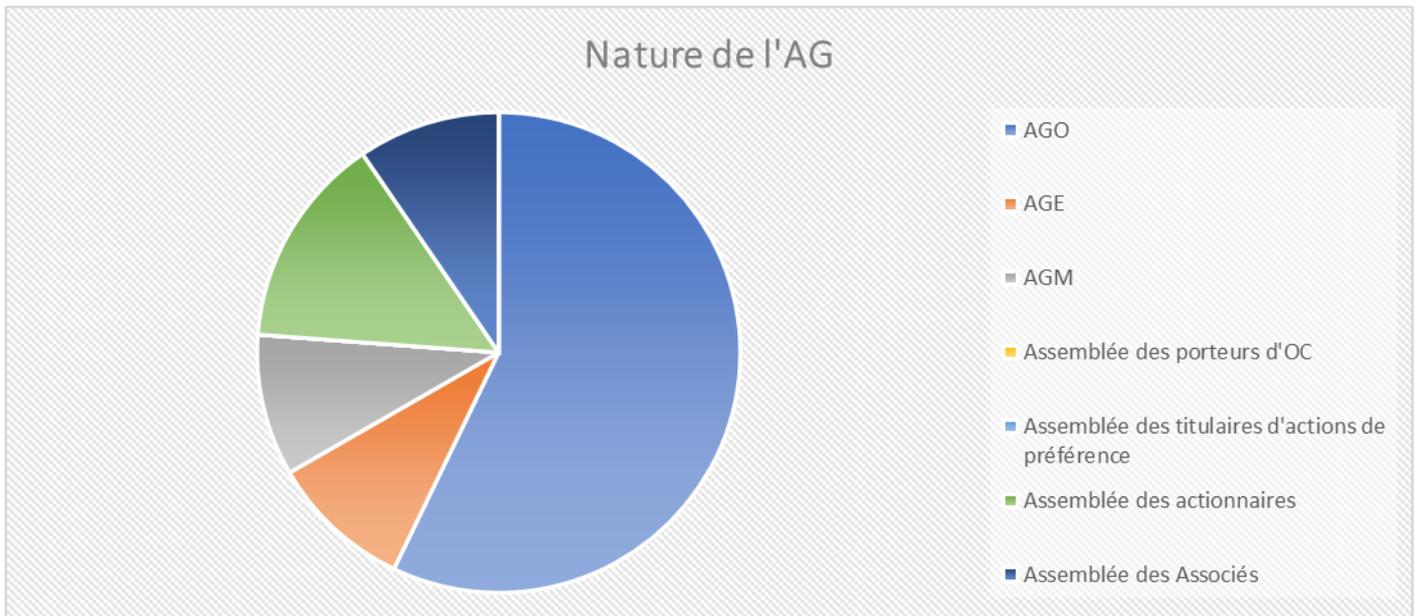
Andera Partners est avertie par courrier ou mail des résolutions proposées au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire des sociétés détenues par les fonds qu'elle gère. Une analyse des résolutions est effectuée par le Responsable du dossier en charge de l'investissement. Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des porteurs.

II. Analyse de l'exercice des droits de vote au sein des sociétés en portefeuille

Andera Partners a participé, en ce qui concerne les sociétés visées par la Politique d'Engagement actionnarial à l'exhaustivité des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires dont elle a été informée, en participant aux assemblées ou en votant par correspondance. Cela concerne les sociétés principalement basées en France et leurs Assemblées Générales suivantes :

Veillez trouver ci-dessous la liste détaillée de l'ensemble des Assemblées Générales qui se sont déroulées au sein des entreprises au cours de l'exercice de 2022 et pour lesquels nous avons été présente. Faute d'avoir reçu les documents nécessaires pour les autres entreprises, nous nous sommes abstenus, les résultats ne sont pas présentés dans ce rapport.

Nature	%
AGO	57,1%
AGE	9,5%
AGM	9,5%
Assemblée des porteurs d'OC	0,0%
Assemblée des titulaires d'actions de préférence	0,0%
Assemblée des actionnaires	14,3%
Assemblée des Associés	9,5%
Assemblée des créanciers	0,0%
Assemblée des délégués	0,0%
Assemblée constitutive	0,0%
Assemblée Plénière	0,0%
Autre	0,0%



Les objets des différentes résolutions votées lors des Assemblées Générales sont répartis comme suit :

Typologie	%
Say on Pay	2,2%
Say on Climate	0,0%
Say on ESG	0,0%
Approbation des comptes annuels	33,8%
Nomination/révocation des membres des conseils	1,4%
Gestion courante de l'entreprise	30,9%
Modification des statuts	5,0%
Approbation d'opérations financières majeures	8,6%
Emission/achat d'Actions	6,5%
Cession/acquisition d'actifs	0,0%
Changements dans la structure de gouvernance	0,7%
Autre	10,8%

